

Bayonne, le 18 avril 2021,

**Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**  
**Président de la C.A.P.B**  
**15, avenue Maréchal Foch**  
**64100 BAYONNE**

**Objet :** Reprise travaux protocole d'accord

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,

Notre organisation syndicale souhaite vous faire part de nos inquiétudes et interrogations liées à la poursuite des travaux de dialogue social qui restent à mener au sein de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Nous vous rappelons que les représentants du personnel ont validé un protocole d'accord et un avenant qui posent des contours définis collectivement. Les champs restant à travailler y sont clairement définis.

L'année 2020, du fait de la crise sanitaire, a mis à mal l'avancement de ces travaux. Nous sommes conscients que la période est complexe, cependant **la suspension de nos travaux ne peut durer dans le temps.**

**Depuis 2017, la Cfdt de la CAPB et du CIAS PB a fait du pouvoir d'achat un des points principaux de nos revendications.**

Outre les items portés dans les protocoles d'accords, **la mise en œuvre de l'expérience professionnelle dans le RIFSEEP** est un sujet primordial.

Elle doit apporter **une augmentation substantielle aux salaires des agent.e.s de la CAPB.**

La Cfdt a communiqué sur ce sujet à travers nos publications. Nos collègues en comprennent les enjeux et sont dans l'attente de cette revalorisation.

**Si tous les agents pourront bénéficier d'un gain substantiel de pouvoir d'achat, cela est encore plus notable chez les agent.e.s gratifiés d'un régime indemnitaire dit « de garantie » qui depuis la création de la nouvelle collectivité n'ont pas pu profiter de l'effet d'aubaine salariale qu'a offert la CAPB à d'autres agents.**

Nous vous rappelons que ce dernier point a été porté lors de la précédente mandature par Mme Béhoteguy, Vice-Présidente des ressources humaines.

En défendant ce principe, Mme Béhoteguy affirmait **une volonté de l'exécutif de répondre à l'enjeu salarial pour tous les agents.e.s. communautaires.**

Le second point restant à définir dans ce domaine est **l'activation du CIA.** Comme

précédemment, la mise en place de ce dispositif doit venir améliorer les traitements salariaux de nos collègues.

Pour clore sur ce chapitre, **l'édition d'un règlement d'attribution du RIFSEEP et des fiches métiers** sont toujours des attendus de notre part. Ces cadres sont indispensables pour motiver l'attribution et le classement du RIFSEEP par les supérieurs hiérarchiques à leurs subordonné.e.s. Ce sont là **des outils indispensables à la pédagogie** de notre système de régime indemnitaire et au management.

**Aussi sur les points précités, nous réaffirmons notre demande : Avoir une date de mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Nous souhaiterions que vous vous engagiez sur cette date.**

**Si cela ne pouvait être le cas, nous souhaitons la garantie d'une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Vous n'êtes pas sans connaître les sujets mentionnés au sein du protocole d'accord et qui sont toujours dans l'attente de la reprise des négociations. Les questions de temps de travail, de QVT, du plan d'action égalité professionnelle ou des dispositifs de signalements font notamment partie des points à se réapproprier dans les prochaines semaines.

**Pour l'ensemble de ces thèmes, nous souhaitons pouvoir bénéficier d'un calendrier sur l'année 2021.**

**Il nous semble important de rappeler que l'ensemble de ces dispositions salariales doivent améliorer l'attractivité de notre collectivité et aider à recruter les futurs collaborateurs-trices de la CAPB.**

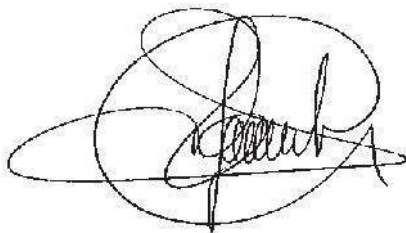
Pour votre information, les **lignes directrices de gestion reprennent ces sujets dans leurs chapitres.**

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, nos meilleures salutations.

**Pour la section syndicale CFDT-CAPB/CIAS Pays Basque**

**Laurent Roux.**

Secrétaire section CFDT CAPB/CIAS Pays Basque



*Copie Mme CARRIQUE, Vice-Présidente de la CAPB/CIAS Pays Basque*

*Copie M BOCHARD, Directeur Général des Services*

*Copie M EVRARD Directeur Générale Adjoint des Ressources*

*Copie Mme TAPAI, Directrice des Ressources Humaines*